

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer une procédure de marché public relatif à la fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés pour les besoins de la ville de Montereau-Fault-Yonne

DATE
D’AFFICHAGE

22 mars 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

28

votants

35

N° D_57_2024 (Service des Marchés Publics)

L’an deux mil vingt-quatre, le 18 mars à 20 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 11 mars deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoint au Maire, Mme CAMACHO, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme IVAKHOFF représentée par M. ESPARRAGA, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. DOURET représenté par M. ASFAUX, Mme MEUNIER représentée par Mme CHOISY, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER.

Secrétaire de séance : M. STUTZ

~~~~~

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1,

Il convient de lancer une procédure de marché public relatif à la fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés pour les besoins de la ville de Montereau-Fault-Yonne.

Ce marché aura une durée ferme de 3 ans ½ à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, soit jusqu’au 31 décembre 2027.

Le montant global estimatif est de 210 000 € HT sur la durée totale du marché.

.../...

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :**

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire, à lancer la procédure de marché public aux conditions ci-dessus détaillées :

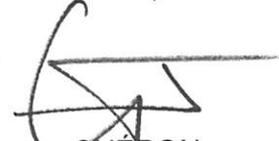
Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés pour les besoins de la ville de Montereau-Fault-Yonne

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer le marché à intervenir

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,



James CHÉRON